

# RAPPORT-SYNTHESE ASSISES DE L'AECI

THEME :  
**ÉTATS GÉNÉRAUX  
SUR LA CONDITION DE L'ÉCRIVAIN  
EN CÔTE D'IVOIRE**

**PREMIÈRE PHASE - CONSULTATIONS EN LIGNE :  
DU LUNDI 2 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024**

**DEUXIÈME PHASE - ATELIERS ET RESTITUTION :  
LE SAMEDI 22 FEVRIER 2025 A 08 HEURES A L'IPNETP DE COCODY**

En présence des partenaires du Livre, des Ministères et Institutions concernés

L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI)

organise

des

## ASSISES

autour du thème :

« Etats généraux sur la  
condition de l'écrivain  
en Côte d'Ivoire »



**DATE**

Sam. 22 Février 2025



**HORAIRE**

8H 00 - 15H 00



**LIEU**

IPNETP - Cocody

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
NOUS CONTACTER :



[www.aeci.ci](http://www.aeci.ci) / [info@aeci.ci](mailto:info@aeci.ci)



**AECI**  
Association des Ecrivains  
de Côte d'Ivoire

# SOMMAIRE

- I- Contexte
- II- Analyse du contexte
- III- Présentation du projet
- IV- Objectifs du projet
- V- Bénéficiaires du projet
- VI- Déroulement des assises
- VII- Contribution du président sortant de l'AECI
- VIII- Synthèse des propositions et des recommandations
- IX- Remerciements

## Annexes

- 1. Comité d'organisation
- 2. Loi N°2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre
- 3. Loi N°2016-555 du 26 juillet 2016 relative aux droits d'auteur et droits voisins

**Rapport synthèse élaboré  
par l'équipe projet,  
sous la conduite de M. Hervé AYEMENE  
Vice-président de l'AECI, chargé du partenariat**

## ASSISES DE L'AECI

Thème

Etats généraux  
sur la condition  
de l'écrivain  
en Côte d'Ivoire

**PREMIÈRE PHASE - CONSULTATIONS EN LIGNE :**  
**DU LUNDI 2 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024**

- **Axe I :** Le statut réel de l'écrivain ivoirien : condition de vie ou d'existence sociale
- **Axe II :** De l'édition des œuvres de l'esprit en Côte d'Ivoire : réalités, opportunités et difficultés
- **Axe III :** De la diffusion, la distribution, la promotion et la vente des œuvres de l'esprit en Côte d'Ivoire : effectivité et difficultés
- **Axe IV :** Les droits d'auteurs de l'écrivain en Côte d'Ivoire : Procédures - effectivité et obstacles
- **Axe V :**  
De la vie de l'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) : préoccupations générales et problème de siège définitif

**DEUXIÈME PHASE - ATELIERS ET RESTITUTION :**  
**LE SAMEDI 22 FEVRIER 2025 A 08 HEURES A L'IPNEPT DE COCODY**

En présence des partenaires du Livre, des Ministères et Institutions concernés

### Avant-propos de la Présidente de l'AECI



Chères consœurs, chers confrères écrivain.es,  
Amis et partenaires du livre, mesdames et messieurs,

Il est plus que jamais temps de mener des réflexions profondes sur les défis que nous, en tant qu'écrivains, devons relever, sur nos responsabilités envers la société et sur l'avenir prometteur de notre belle Association.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont, en effet, nombreux. Nous devons faire face à l'évolution constante du paysage littéraire, à la concurrence mondiale, aux préoccupations relatives à la liberté d'expression et à la nécessité de rester pertinents dans un monde en constante mutation. Mais chaque défi est une opportunité pour nous d'affirmer notre passion et notre détermination à raconter nos histoires, à préserver notre culture et à promouvoir notre héritage littéraire.

Nos responsabilités, en tant qu'écrivains, sont immenses. Nous sommes les gardiens des récits de notre nation, les voix qui portent les préoccupations de notre société, les critiques qui remettent en question l'ordre établi. Nous avons le pouvoir de provoquer le changement, d'inspirer la réflexion et d'éclairer le monde. En tant qu'association d'écrivains, nous avons la responsabilité de soutenir nos membres, de les encourager à s'épanouir et de promouvoir la littérature ivoirienne sur la scène internationale.

Nous avons de grands projets à l'horizon, notamment la création de programmes de mentorat pour les jeunes écrivains, la collaboration avec des écrivains africains de renom et la promotion de la lecture au sein de nos communautés. Nous continuerons à organiser des événements littéraires passionnants, des ateliers d'écriture stimulants et des discussions enrichissantes pour renforcer nos liens et développer notre art.

Ensemble, nous pouvons surmonter les défis, assumer nos responsabilités et créer un avenir brillant pour la littérature ivoirienne.

Merci de faire partie de cette incroyable aventure.

Restons unis, inspirés et engagés !

Avec toute ma gratitude.

**Dr Hélène Lobé Wagga**

Présidente de l'Association des  
Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI)

## I- Contexte

De tout temps, l'Écrivain demeure ce personnage qui use de sa plume et des mots pour se faire entendre, tout en véhiculant ses idées en vue non seulement de divertir, mais aussi et surtout de partager ses vérités pour une prise de conscience citoyenne et par ricochet pour participer de l'éducation sociale. Tantôt qualifié de paria par les uns, tantôt d'homme de science éclairé par les autres, l'Écrivain a été de tout temps un artiste dont l'instrument premier est le verbe. Son statut social étant malheureusement souvent mis à mal pour des raisons inhérentes à chaque société et à chaque citoyen, il urge par conséquent de s'y pencher pour lever toute équivoque et pour dissiper certaines ombres qui tendent à obscurcir la condition de l'écrivain, sous nos cieux.

Pour l'Écrivain de Côte d'Ivoire en particulier, le challenge était de pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Comment pouvons-nous clarifier de manière efficiente le réel statut social de l'Écrivain de Côte d'Ivoire dans une société ivoirienne, qui semble, de nos jours, tourner le dos aux livres et donc au savoir ?
- Quelles sont les réalités que vivent les Écrivains de Côte d'Ivoire ?
- Leurs écrits ou livres connaissent-ils une large diffusion et des commercialisations à même de les nourrir ?
- Les droits d'auteurs sont-ils garantis ?
- Bref, quels sont les états généraux sur la condition de l'Écrivain en Côte d'Ivoire ?

## II- Analyse du contexte

Fort du contexte lié à l'organisation des états généraux sur la condition de l'écrivain en Côte d'Ivoire, il a fallu dégager des axes bien spécifiques :

- ✓ **Axe I** : Statut réel de l'Écrivain de Côte d'Ivoire : Condition de vie ou d'existence sociale ;
- ✓ **Axe II** : Édition des œuvres littéraires en Côte d'Ivoire : Réalités, opportunités et difficultés ;
- ✓ **Axe III** : Diffusion, distribution et vente des œuvres de l'esprit en Côte d'Ivoire : Effectivité et difficultés ;
- ✓ **Axe IV** : Droits d'Auteurs de l'Écrivain en Côte d'Ivoire : Procédures, effectivité et obstacles ;
- ✓ **Axe V** : Vie de l'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) : Préoccupations et problème de siège définitif.

### III- Présentation du projet

Le projet des Assises autour des états généraux sur la condition de l'écrivain en Côte d'Ivoire s'inscrit dans un projet d'envergure nationale, afin de susciter l'attention de l'État ivoirien et des Institutions tant culturelles qu'internationales sur le statut réel de l'écrivain de Côte d'Ivoire. C'est dans le fond, pour répondre à des préoccupations fondamentales telles que : la reconnaissance d'un statut réel de l'Écrivain ivoirien –la garantie substantielle de ses droits d'Auteur – les problématiques liées non seulement à la qualité et à la distribution des Livres en Côte d'Ivoire mais également à la promotion et à la visibilité médiatique de l'Écrivain ivoirien et à la vie réelle de leur commune Association, que ce projet a été conduit par le Bureau de l'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI), appuyé par des écrivain.e.s volontaires, sous la houlette de la Présidente, Dr Hélène Lobé Wagga, pour le compte de l'ensemble des Écrivains de Côte d'Ivoire.



Bureau de l'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI)

### IV- Objectifs du projet

Ce projet a été décliné en des objectifs précis :

### IV.1 : Objectif principal :

Trouver des solutions aux préoccupations éditoriales, commerciales et promotionnelles des œuvres de l'esprit de l'Écrivain ivoirien à travers l'éclairage des thématiques développées.

### IV.2 : Objectifs spécifiques :

- ✓ Porter à la connaissance de l'État de Côte d'Ivoire et des Institutions culturelles et internationales les réalités de vie de l'Écrivain ivoirien et les conditions de l'émergence d'une littérature de qualité ;
- ✓ Disséquer de fond en comble les écueils promotionnels de l'Écrivain ivoirien ;
- ✓ Échanger de concert pour donner aux Lettres ivoiriennes leur sceau de succès ;
- ✓ Donner l'opportunité à l'Écrivain ivoirien de se faire entendre ;
- ✓ Booster l'édition, la diffusion et la distribution des œuvres de l'esprit de qualité en Côte d'Ivoire.

## V- Les bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du projet des Assises de l'AECI dont le thème est « États Généraux sur la condition de l'Écrivain en Côte d'Ivoire » sont :

- Les Écrivains eux-mêmes ;
- Les autres Acteurs du Livre en Côte d'Ivoire : Éditeurs – Libraires – Bouquinistes ;
- Les différents Ministères : Ministère de la Culture et de la Francophonie – Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Les Institutions culturelles associatives ;
- Les Promoteurs du Livre ;
- Les initiateurs de festivals littéraires et autres partenaires du Livre.

## VI - Déroulement effectif des assises

Les activités se sont déroulées selon le plan organisationnel ci-dessous :

### ➤ PREMIERE PHASE - CONSULTATIONS EN LIGNE :

**DU LUNDI 2 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024**

- **Via la page web regroupant les formulaires en ligne sur [www.aeci.ci](http://www.aeci.ci) et sur [www.sites.google.com/view/pre-assises-aeci-2024](http://www.sites.google.com/view/pre-assises-aeci-2024)**



ASSISES DE L'ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS DE CÔTE D'IVOIRE

2025-02-10

Abidjan-Côte d'Ivoire



### ► EVENT

2024-09-01 | Abidjan/Côte d'Ivoire

### Assises 2024 de l'AECI - Consultations en ligne :

CLIQUEZ ICI



https://sites.google.com/view/pre-assises-aeci-2024

PRE-ASSISES-AECI-2024 ASSISES DE L'ASSOCIATION DES ECRIVAINS DE CÔTE D'IVOIRE

PREMIÈRE PHASE - CONSULTATIONS EN LIGNE :  
DU LUNDI 2 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

INFOLINE - (+225) 07 08 38 91 73 - 07 07 70 22 19 - aeci1986@gmail.com

Cliquez successivement sur chacun des cinq (5) axes ci-dessous pour participer à la consultation en ligne.



Axe I - Le statut réel de l'écrivain en Côte d'Ivoire : Condition de vie ou d'existence sociale



Axe II - De l'édition des œuvres de l'esprit en Côte d'Ivoire : réalisations, opportunités et difficultés



Axe III - De la diffusion, distribution, promotion en vente des œuvres de l'esprit en Côte d'Ivoire : effectivité et obstacles



Axe IV - Les droits d'auteur de l'écrivain en Côte d'Ivoire : concrétisation, effectivité et obstacles



Axe V - De la vie de l'Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire (AECI) : préoccupations générales et problème de siège définitif



#### Documentation :

- Document projet des assises 2024
- Statuts et règlement intérieur de l'AECI
- Loi N°2013-540 du 20 juillet 2013 relative à l'industrie du livre
- Loi N°2016-535 du 26 juillet 2016 relative aux droits d'auteur et droits voisins

Rejoindre le groupe whatsapp des Assises AECI 2024

Nos contacts : [info@aeci.ci](mailto:info@aeci.ci) / [aeci1986@gmail.com](mailto:aeci1986@gmail.com) | (+225) 07 08 38 91 73/ 07 07 70 22 19



- **Via les canaux de communication de l'AECI dont le groupe whatsapp dédié aux Assises 2024 de l'AECI :**  
<https://chat.whatsapp.com/GZZbzJEKPqO4no24hQysOJ>

×

Infos de la communauté

## INFOS ASSISES 2024 - DE L'AECI

Communauté · 4 groupes



Inviter



Ajouter des membres



Ajouter des groupes

Communauté

Annonces

Cette communauté qui, jadis, permettait aux membres d'être informés de tout ce qui concernait la Rentrée Littéraire 2024 de l'AECI, organisée le samedi 27 avril 2024, à Bouaké, donne maintenant des informations sur l'organisation des prochaines Assises de l'AECI, prévues durant la période Septembre - Octobre 2024. Vous êtes tous invités car écrivains ou partenaires du Livre.

Pour toute préoccupation, n'hésitez pas à vous adresser aux administrateurs.

Créée par vous, le 18/04/2024 à 11:37

**Cette première phase a enregistré 122 participations dont :**

- 72,5 % d'écrivains de l'AECI,
- 3,8 % d'écrivains non membres de l'AECI,
- 11,3 % d'éditeurs,
- 3,7 % de partenaires du livre,
- 0,7 % du Ministère de tutelle,
- 1,8 % de libraires,
- 1,8 % d'imprimeurs,
- et 4,4 % de lecteurs.

Les réponses obtenues ont été exploitées et prises en compte lors de la synthèse des propositions et des recommandations (Voir VIII, à la page 20).

### ➤ DEUXIÈME PHASE – COMMUNICATIONS, ÉCHANGES ET RESTITUTION :

LE SAMEDI 22 FEVRIER 2025 A PARTIR DE 8 H

A L'IPNEPT DE COCODY

**SOUS LE PATRONAGE DE LA VÉNÉRABLE MADAME KANDIA KAMISSOKO CAMARA,  
PRÉSIDENTE DU SÉNAT DE CÔTE D'IVOIRE,  
SOUS LA TUTELLE DE MADAME FRANÇOISE REMARCK,  
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE,  
SOUS LE PARRAINAGE DE MONSIEUR FODJO KADJO ABO,**

L'ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS DE CÔTE D'IVOIRE (AECI)  
ORGANISE DES ASSISES AUTOUR DU THÈME

**ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CONDITION DE L'ÉCRIVAIN  
EN CÔTE D'IVOIRE**

ENSEMBLE, NOUS SOMMES MÛRS\* POUR UNE AECI DYNAMIQUE!



Mme KANDIA KAMISSOKO CAMARA      Mme FRANÇOISE REMARCK      M. FODJO KADJO ABO

**SAMEDI 22 FÉVRIER 2025 DE 08H À 15H**  
IPNETP, COCODY EN FACE DU LYCÉE TECHNIQUE



**Cette deuxième phase qui a enregistré environ 125 participants** s'est tenue le samedi 22 février 2025, à l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), situé à Cocody, toujours sous le thème, « Les États généraux sur la condition de l'Écrivain en Côte d'Ivoire ».

L'objectif était de réunir les acteurs du monde littéraire, non seulement, pour discuter des défis persistants du secteur du livre en Côte d'Ivoire, mais aussi pour envisager des solutions pérennes, afin de revaloriser le métier d'Écrivain.

Le Parrain de l'événement était le Magistrat hors hiérarchique, Monsieur Fodjo Kadjo Abo qui est également membre de l'Association. Il a rappelé le rôle stratégique de la littérature dans le développement d'un pays. « **La littérature, au-delà de sa contribution au développement intellectuel, possède une dimension économique capitale** », a-t-il souligné.

Pour lui, la littérature ivoirienne a contribué, de manière significative, au rayonnement international du pays.



Le Parrain des Assises, le Magistrat hors hiérarchique,  
Sa Majesté Nanan Fodjo Kadjo Abo

Convaincu que l'Écrivain est le premier maillon dans la chaîne de distribution du livre, il a tenu à faire un plaidoyer. Le Parrain a appelé à la reconnaissance de la valeur sociale du livre, pour le bien-être des différents acteurs.

A sa suite, la Présidente de l'AECI, Dr Hélène Lobé, a mis en lumière les difficultés structurelles auxquelles font face les Écrivains ivoiriens. « **Ces assises nous offrent l'occasion de réfléchir ensemble aux faiblesses de notre corporation. Mais aussi de mettre en place des stratégies concrètes, pour lever les obstacles qui entravent notre visibilité, tant sur le plan national qu'international** », a-t-elle déclaré.



La Présidente de l'AECI, Dr Hélène Lobé

Parmi les problématiques soulevées, la question de la rémunération des auteurs a occupé une place centrale. « **Nous ne tirons pas suffisamment profit des**

*revenus de nos œuvres. Il est impératif de repenser toute la chaîne du livre, pour que l'auteur puisse vivre décemment de son art, comme c'est le cas dans d'autres pays », a invité Dr Lobé.*



Le Sous-directeur chargé de la promotion de la lecture, Denis Yaurobat, représentait Madame le Ministre de la Culture et de la francophonie. Il a assuré que le Ministère suit de près les conclusions de ces assises. « **Nous attendons les recommandations issues de ces échanges, afin de prendre les décisions appropriées. Les écrivains ivoiriens occupent une place essentielle dans notre paysage culturel. La tutelle reste à l'écoute** », a-t-il affirmé.

Lors de cette rencontre, la conférence inaugurale a porté sur le thème, « **Être écrivain en Côte d'Ivoire : réalités – défis et opportunités** ». Il a été animé par le Professeur Josué Guebo, Président Honoraire de l'AECI. Il a dressé un tableau sans complaisance du paysage littéraire national.

« **L'AECI souffre depuis si longtemps que l'on en oublie presque son état. Ces assises sont donc une initiative salutaire** », a-t-il félicité.

Il a appelé à une meilleure structuration économique du secteur. Avant de proposer plusieurs mesures phares.



Le Professeur Josué Guebo, prononçant la conférence inaugurale

Le Professeur Josué Guebo a préconisé l'affectation d'une part du budget du Salon International du Livre d'Abidjan (SILA) aux Écrivains.

Il a souhaité l'intégration de L'AECI dans le budget national. Souhaitant le reversement de 1 % du chiffre d'affaires des librairies à l'association.

Pour le Professeur Guebo, « ***Si L'AECI disposait d'un budget annuel, le destin des Écrivains en Côte d'Ivoire serait radicalement transformé*** ».

La suite des communications et des discussions a porté sur d'autres axes du thème général. Il a été question surtout de l'acquisition du statut d'écrivain, du développement du secteur éditorial et de la promotion des œuvres littéraires.

**L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI)**  
vous remercie pour votre contribution significative  
lors des

## ASSISES

autour du thème :  
« **ÉTATS GÉNÉRAUX SUR  
LA CONDITION DE  
L'ÉCRIVAIN  
en Côte d'Ivoire** »

**DATE** Sam. 22 Février 2025  
**HORAIRE** 8H 00 - 15H 00  
**LIEU** IPNETP - Cocody

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
NOUS CONTACTER :  
[www.aeci.ci/info@aeci.ci](mailto:www.aeci.ci/info@aeci.ci)  
 00225 05 65 65 74 96  
07 08 38 91 73  
07 07 03 79 40

**Dr Cédric Marshall KISSY,**  
Enseignant-chercheur,  
Membre de l'AECI,  
A FAIT UNE COMMUNICATION  
SUR LE STATUT DE L'ÉCRIVAIN

**L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI)**  
vous remercie pour votre contribution significative  
lors des

## ASSISES

autour du thème :  
« **ÉTATS GÉNÉRAUX SUR  
LA CONDITION DE  
L'ÉCRIVAIN  
en Côte d'Ivoire** »

**DATE** Sam. 22 Février 2025  
**HORAIRE** 8H 00 - 15H 00  
**LIEU** IPNETP - Cocody

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
NOUS CONTACTER :  
[www.aeci.ci/info@aeci.ci](mailto:www.aeci.ci/info@aeci.ci)  
 00225 05 65 65 74 96  
07 08 38 91 73  
07 07 03 79 40

**Dr Abraham GBOGOU,**  
Enseignant-chercheur,  
Membre de l'AECI,  
A FAIT UNE COMMUNICATION  
SUR LE STATUT DE L'ÉCRIVAIN

Les panélistes du sous-thème 1 « statut réel de l'écrivain de Côte d'Ivoire :  
condition de vie ou d'existence sociale »

L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) vous remercie pour votre contribution significative lors des

## ASSISES

autour du thème :  
**« ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CONDITION DE L'ÉCRIVAIN en Côte d'Ivoire »**

**DATE**  
 Sam. 22 Février 2025

**HORAIRE**  
 8H 00 - 15H 00

**LIEU**  
 IPNETP - Cocody

POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS CONTACTER :  
 [www.aeci.ci](http://www.aeci.ci) / [info@aeci.ci](mailto:info@aeci.ci)  
 00225 05 85 85 74 96  
07 08 38 91 73  
07 07 03 79 40



**Hon. Charles PEMONT,**  
**Ecrivain et éditeur,**  
**Président de l'ASSEDI,**  
**A FAIT UNE COMMUNICATION SUR LE SECTEUR DE L'ÉDITION**

L'intervenant du sous-thème 2 «l'édition des œuvres de l'esprit en Côte d'Ivoire : réalités, opportunités et difficultés »

L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) vous remercie pour votre contribution significative lors des

## ASSISES

autour du thème :  
**« ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CONDITION DE L'ÉCRIVAIN en Côte d'Ivoire »**

**DATE**  
 Sam. 22 Février 2025

**HORAIRE**  
 8H 00 - 15H 00

**LIEU**  
 IPNETP - Cocody

POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS CONTACTER :  
 [www.aeci.ci](http://www.aeci.ci) / [info@aeci.ci](mailto:info@aeci.ci)  
 00225 05 85 85 74 96  
07 08 38 91 73  
07 07 03 79 40



**M. Jean Claude Tharandy KOUASSI,**  
**Vice président de l'Association des Libraires de Côte d'Ivoire (ALCI)**  
**A FAIT UNE COMMUNICATION SUR LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DES LIBRAIRIES EN CÔTE D'IVOIRE**

L'intervenant du sous-thème 3 « diffusion, distribution et vente des œuvres d'esprit en Côte d'Ivoire : effectivité et difficultés »

L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) vous remercie pour votre soutien lors des

# ASSISES

autour du thème :  
**« ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CONDITION DE L'ÉCRIVAIN en Côte d'Ivoire »**

**DATE**  
 Sam. 22 Février 2025

**HORAIRE**  
 8H 00 - 15H 00

**LIEU**  
 IPNETP - Cocody

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS CONTACTER :**

[www.aeci.ci](http://www.aeci.ci) / [info@aeci.ci](mailto:info@aeci.ci)

00225 05 85 85 74 96  
07 08 38 91 73  
07 07 03 79 40





**BURIDA**  
BUREAU IVOIRIEN DU DROIT D'AUTEUR

**BURIDA**  
BUREAU IVOIRIEN DU DROIT D'AUTEUR

L'intervenant du sous-thème 4 «Droits d'Auteurs de l'Écrivain ivoirien : procédures, effectivité et obstacles»

L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) vous remercie pour votre contribution significative lors des

# ASSISES

autour du thème :  
**« ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CONDITION DE L'ÉCRIVAIN en Côte d'Ivoire »**

**DATE**  
 Sam. 22 Février 2025

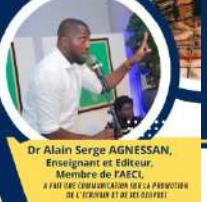
**HORAIRE**  
 8H 00 - 15H 00

**LIEU**  
 IPNETP - Cocody

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS CONTACTER :**

[www.aeci.ci](http://www.aeci.ci) / [info@aeci.ci](mailto:info@aeci.ci)

00225 05 85 85 74 96  
07 08 38 91 73  
07 07 03 79 40



**Dr Alain Serge AGNESSAN,**  
Enseignant et Editeur,  
Membre de l'AECI,  
A fait une communication sur la promotion  
de l'écrivain et de ses œuvres

L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) vous remercie pour votre contribution significative lors des

# ASSISES

autour du thème :  
**« ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CONDITION DE L'ÉCRIVAIN en Côte d'Ivoire »**

**DATE**  
 Sam. 22 Février 2025

**HORAIRE**  
 8H 00 - 15H 00

**LIEU**  
 IPNETP - Cocody

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS CONTACTER :**

[www.aeci.ci](http://www.aeci.ci) / [info@aeci.ci](mailto:info@aeci.ci)

00225 05 85 85 74 96  
07 08 38 91 73  
07 07 03 79 40



**M. Faustine TOHA,**  
Journaliste et éditeur,  
Membre de l'AECI,  
A fait une communication sur la promotion  
de l'écrivain et de ses œuvres

L'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) vous remercie pour votre contribution significative lors des

# ASSISES

autour du thème :  
**« ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CONDITION DE L'ÉCRIVAIN en Côte d'Ivoire »**

**DATE**  
 Sam. 22 Février 2025

**HORAIRE**  
 8H 00 - 15H 00

**LIEU**  
 IPNETP - Cocody

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS CONTACTER :**

[www.aeci.ci](http://www.aeci.ci) / [info@aeci.ci](mailto:info@aeci.ci)

00225 05 85 85 74 96  
07 08 38 91 73  
07 07 03 79 40



**Dr Fabrice Mero N'ZI,**  
Enseignant et promoteur des TIC,  
Membre de l'AECI,  
A fait une communication sur la promotion  
de l'écrivain et de ses œuvres

Les panélistes du sous-thème 5 « De la vie de l'Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire (AECI) : Préoccupations et problème de siège définitif»

Rappelons que l'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (AECI) compte aujourd'hui environ 500 membres. Elle s'apprête à célébrer ses 40 ans d'existence, le 31 août 2026. Une occasion qui, espèrent ses membres, marquera un tournant décisif dans la reconnaissance et la valorisation des Écrivains ivoiriens.

## VII - Contribution du président sortant de l'AECI

*Par MACAIRE ETTY, PRESIDENT HONORAIRE DE L'AECI*

Pour avoir dirigé l'AECI pendant 6 ans, je suis une personne-ressource pour parler de notre Association. Aujourd'hui notre Association a 38 ans. Malheureusement, elle n'a pas encore réussi à s'imposer comme une faîtière incontournable et écoutée par nos autorités.

À travers cette contribution, je vous présente en dix (10) points les grands problèmes qui impactent négativement l'AECI et propose pour chaque problème des solutions.

### I. LES DÉFIS DE L'AECI

#### 1. Faible Taux d'adhésion des Écrivains :

Sur environ 1000 auteurs, le quart n'est pas membre de l'Association et ne paye pas ses cotisations de façon régulière. Le nombre de membres reste faible par rapport à la population d'écrivains en Côte d'Ivoire, souvent en raison du manque de sensibilisation ou d'incitations attractives pour les rejoindre.

#### 2. Absence de subvention publique :

L'association ne reçoit pas de subvention formelle de l'État, une situation fréquente pour de nombreuses organisations culturelles en Afrique.

#### 3. Manque de sponsors locaux :

L'association ne dispose pas de soutien de la part d'entreprises locales ou de mécènes pour financer ses projets, un défi récurrent dans les environnements à faibles revenus.

#### 4. Absence de partenariats internationaux :

Aucun partenariat avec des organisations internationales pour mobiliser des fonds ou bénéficier d'un appui technique, limitant l'expansion et la reconnaissance de l'association.

#### 5. Absence de siège :

L'absence de local fixe pour l'association rend difficile l'organisation des activités et limite sa visibilité.

#### 6. Absence de parrainage avec les grandes associations occidentales :

L'AECI n'a pas de partenariat avec des associations d'écrivains en dehors du continent, ce qui restreint les opportunités de développement professionnel et les échanges de pratiques.

### 7. Difficultés de Distribution des Livres :

La distribution des ouvrages des écrivains ivoiriens est insuffisante, un problème amplifié par le manque d'infrastructures de distribution efficaces et l'insuffisance des librairies à l'intérieur du pays.

### 8. Absence de Données Chiffrées sur la Production Littéraire :

L'Association ne disposant pas de moyens financiers n'a pas un mécanisme propre pour collecter les statistiques précises sur le nombre de livres publiés annuellement, rendant difficile l'évaluation de la production littéraire nationale.

### 9. Piratage des Livres et Manque de Collaboration Structurée :

Le piratage des ouvrages des écrivains est un problème majeur, et l'absence de collaboration entre les écrivains, les libraires, et les éditeurs limite la capacité à structurer et protéger le secteur littéraire.

### 10. L'AECI n'a pas le statut d'une Association d'utilité publique.

Ce problème représente un frein majeur à sa reconnaissance institutionnelle. Sans ce statut, l'AECI se trouve limitée dans sa capacité à mobiliser des ressources financières et à attirer des soutiens importants. De plus, l'absence de ce statut limite sa capacité à plaider efficacement pour les droits et le soutien des écrivains ivoiriens, réduisant ainsi son influence dans les cercles décisionnels et culturels du pays.

## II. ACTIONS À MENER POUR RELEVER CES DEFIS

### 1. Faible taux d'adhésion des écrivains :

- Organiser des campagnes de sensibilisation ciblées à travers les réseaux sociaux, les médias locaux, et des événements littéraires pour promouvoir l'importance de l'adhésion à l'association.
- Proposer des avantages concrets aux membres, comme l'accès à des formations, des opportunités de publication, et des événements exclusifs pour rendre l'adhésion plus attractive.
- Mettre en place un système de parrainage où les membres actuels incitent de nouveaux écrivains à rejoindre l'association en leur offrant des réductions sur les cotisations ou des priviléges supplémentaires.

### 2. Absence de subvention publique formalisée :

- Plaider auprès des autorités publiques pour que l'AECI obtienne des subventions en démontrant son impact culturel et son rôle dans la promotion de la littérature ivoirienne.

- Engager des négociations avec le ministère de la Culture pour inscrire l'AECI dans les programmes de subvention culturels nationaux.
- Proposer des collaborations avec les institutions publiques en échange de visibilité ou de participation à des événements nationaux.

### **3. Manque de sponsors locaux :**

- Identifier les entreprises locales et nationales ayant un intérêt pour la culture et leur proposer des opportunités de visibilité en devenant sponsors de l'association.
- Développer des événements culturels ou des festivals littéraires en partenariat avec ces entreprises pour attirer leur soutien financier en échange d'une exposition de marque.
- Créer un dossier de sponsoring professionnel mettant en valeur l'impact de l'association pour convaincre les potentiels mécènes.

### **4. Absence de partenariats internationaux :**

- Cibler les organisations littéraires internationales et les ambassades pour des partenariats, en présentant des projets spécifiques qui pourraient bénéficier de leur soutien.
- Développer des propositions de projets en collaboration avec des ONG culturelles et des associations d'écrivains africains ou internationaux pour obtenir un financement technique ou matériel.
- Mettre en place des échanges culturels avec des écrivains d'autres pays pour renforcer le réseau de l'AECI et attirer des partenaires internationaux.

### **5. Absence de siège :**

- Mobiliser les membres et partenaires locaux pour obtenir un soutien logistique ou financier afin de louer un local pour en faire le siège de l'association.
- Rechercher des partenariats avec des institutions publiques ou privées qui pourraient offrir un espace temporaire ou permanent.
- Lancer une campagne de crowdfunding local ou international pour financer l'acquisition ou la location d'un siège.

### **6. Absence de partenariat avec les grandes Associations occidentales :**

- Établir des contacts avec des Associations d'écrivains en Europe et en Amérique pour proposer des projets de collaboration, tels que des échanges de résidence d'écrivains ou des événements conjoints.
- Organiser des webinaires et des conférences en ligne avec des associations d'écrivains occidentales pour créer des liens et bâtir des partenariats.

- Utiliser les ambassades et les centres culturels étrangers présents en Côte d'Ivoire pour faciliter les connexions avec des associations internationales.

### **7. Difficultés de distribution des livres :**

- Collaborer avec les librairies existantes et encourager la création de points de vente dans les villes secondaires pour améliorer l'accès aux livres des écrivains membres.
- Développer une plateforme de vente en ligne ou s'associer avec des plateformes existantes pour permettre une distribution plus large des œuvres ivoiriennes.
- Mettre en place un programme de distribution mobile qui utilise les bibliobus ou autres infrastructures mobiles pour acheminer les livres dans les zones moins desservies.

### **8. Absence de données chiffrées sur la production littéraire :**

- Créer un comité de suivi et de collecte de données au sein de l'association pour recenser et documenter les ouvrages publiés chaque année.
- Solliciter l'appui de l'État ou d'organisations internationales pour financer une base de données littéraire nationale.
- Travailler avec les maisons d'édition et les librairies pour centraliser les informations sur les publications et construire des rapports annuels sur la production littéraire.

### **9. Piratage des livres et manque de collaboration structurée :**

- Former une coalition avec des libraires et des éditeurs locaux pour renforcer la lutte contre le piratage à travers des actions de sensibilisation et des campagnes de promotion des livres authentiques.
- Collaborer avec les autorités locales pour mettre en place des mesures de protection des droits d'auteur et encourager la création de lois plus strictes contre le piratage.
- Organiser des ateliers et des séminaires pour encourager la coopération entre écrivains, éditeurs et libraires afin de créer un réseau de soutien et de distribution solide.

### **10. L'AECI n'a pas le Statut d'une Association d'Utilité Publique :**

- Préparer un dossier solide et le soumettre au gouvernement pour obtenir le statut d'utilité publique, en démontrant les bénéfices que l'association apporte à la société ivoirienne.
- Mobiliser les membres et les partenaires pour appuyer la demande et faire pression sur les autorités à travers des campagnes de communication.

- Établir des partenariats avec d'autres associations reconnues d'utilité publique pour bénéficier de leur expérience et obtenir des conseils sur le processus d'acquisition de ce statut.

## VIII- SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS ET DES RECOMMANDATIONS



### A- PROPOSITIONS

N°	AXE	PROPOSITIONS
1	Statut de l'écrivain en Côte d'Ivoire	L'AECI devrait vérifier que tous ses membres ont leurs œuvres répertoriées aux Archives Nationales (dépôt légal) et ont adhéré au BURIDA.
2		Il faut entreprendre des démarches auprès de l'Education Nationale pour redonner sa place au livre dans les écoles par le biais des cafés littéraires ou autres conférences. Ceci, en dehors des livres imposés comme supports pédagogiques en classe.
3		L'AECI devrait organiser régulièrement des concours d'écriture.
4		Il faut revoir le mode de perception des cotisations en désignant des points focaux par district ou par région.
5		L'écrivain contribue aussi au développement de la nation ; L'AECI devrait négocier avec le gouvernement afin que la situation des écrivains s'améliore au même titre que les autres acteurs culturels.
6		Le gouvernement devrait associer les écrivains, à travers l'AECI, à toutes les concertations sur les grands sujets d'actualité.

7	<p>L'AECI devrait plaider afin que les écrivains puissent bénéficier d'une pension de retraite.</p> <p>L'AECI devrait contracter un contrat d'Assurance maladie pour ses membres.</p> <p>L'AECI devrait négocier avec le gouvernement afin que la situation des écrivains s'améliore au même titre que les autres acteurs culturels.</p> <p>L'AECI devrait contribuer à l'évolution des projets nationaux relatifs au livre.</p> <p>Il faut trouver des moyens de former les Écrivains, leur permettre de se faire connaître à l'international, leur faciliter la vente de leurs ouvrages, faciliter la validation de leurs livres au programme scolaire, créer une caisse de solidarité pour que tous les membres de l'AECI soutiennent les autres à la sortie de leurs livres, dans la limite d'un livre par année par auteur.</p> <p>Impliquer les jeunes auteurs dans les projets de l'AECI en leur permettant de mettre la main à la pâte.</p> <p>Séance de travail de réflexions et d'actions sur le statut de l'Ecrivain et sa professionnalisation.</p> <p>L'AECI devrait trouver des opportunités pour ne pas sentir l'absence de la subvention promise par le Ministère de tutelle.</p> <p>Il faut penser à la construction d'un siège pour l'AECI. Ça commence par l'acquisition d'un terrain.</p>
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
1	<p><b>Edition des œuvres littéraires en Côte d'Ivoire</b></p> <p>L'AECI devrait veiller à faciliter la collaboration entre ses membres et les éditeurs, mieux être le médiateur en cas de litiges</p> <p>L'éditeur doit être plus regardant sur la qualité des œuvres qu'il propose à la société et il doit s'engager à respecter les droits de ses écrivains.</p> <p>L'AECI devrait veiller à ce que les contrats d'éditions soient respectés, avec des clauses gagnant –gagnant.</p> <p>L'on peut avoir des commissions à l'intérieur de l'AECI dont une commission de correction et proposer leurs expertises et l'aide IA dans la correction pour les auto-éditeurs.</p> <p>L'AECI devrait exhorter les éditeurs à corriger et, quelques fois, à réécrire les manuscrits qu'ils acceptent d'éditer.</p> <p>L'AECI devrait pouvoir essayer de trouver, avec les éditeurs, des solutions pour réduire les couts de production des œuvres littéraires</p> <p>Pour donner à l'auteur l'opportunité de gagner un peu d'argent, les éditeurs devraient lui remettre des livres à vendre par ses propres moyens. Il devra vous reverser la cote part correspondant au prix de l'impression et de vos droits en tant qu'éditeur.</p>
2	
3	
4	
5	
6	
7	

8	<p>Financement des projets d'écriture par l'Etat pour l'édition à compte d'éditeur.</p> <p>Que l'AECI pense à soutenir ces jeunes étudiants pétris de talents qui par faute de moyens ont toujours leurs manuscrits au tiroir par un financement participatif (crowdfundind) ou un prêt remboursable.</p> <p>Des colloques doivent être organisés pour instruire les écrivains et les futurs écrivains sur l'édition et tout ce qui va avec.</p> <p>Il faut revoir les maisons d'éditions. Il faut éliminer les maisons d'éditions boutiques qui se servent des écrivains pour se remplir le ventre.</p> <p>L'AECI pour créer une maison d'éditions qui facilitera la production des œuvres des Auteurs membres.</p> <p>Ce sont les maisons d'éditions qui devraient déclarer les œuvres avec les coordonnées des écrivains. ce doit être une ligne du contrat qui les lie. Chaque établissement doit obligatoirement organiser une journée dédiée au Livre chaque année; et ce, en collaboration avec l'AECI (Action à proposer au Ministère).</p>
9	
10	
11	
12	
13	
1	
2	<p><b>Distribution et vente des œuvres de l'esprit en Côte d'Ivoire</b></p> <p>L'AECI devrait mettre en place un comité pour évaluer des œuvres à soumettre au programme scolaire.</p> <p>Multiplier les cafés littéraires dans les établissements et dans les entreprises.</p> <p>Former les écrivains de Côte d'Ivoire en techniques de vente en ligne.</p> <p>Dans la mesure où les dépôts de livres en librairie sont en dépôt-vente, l'AECI doit se battre pour obtenir une réduction des droits par livre.</p> <p>L'AECI devrait contrôler souvent les quantités d'œuvres littéraires déposées en librairies</p> <p>L'AECI devrait travailler avec les libraires, mieux avec l'association des libraires, afin de voir comment aider dans la diffusion et informer les écrivains.</p> <p>L'AECI devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Soutenir les activités de ses membres (présentation d'une nouvelle œuvre, festival...),</li> <li>2- Participer aux travaux de la commission qui fait le choix des œuvres à mettre au programme scolaire.</li> </ul> <p>Créer le cadre d'échange direct avec les partenaires de la chaîne du livre pour faire l'état des lieux, proposer les solutions et les mettre en pratique.</p> <p>Aider les auteurs à vendre leurs œuvres en les aidant à mieux se faire connaître ou en créant un répertoire de lecteurs avec qui partager toutes les nouvelles parutions des auteurs membres de l'AECI/ Avoir un centre d'écoute et faire la médiation dans le cas où l'auteur ne bénéficie pas de ses droits.</p> <p>L'AECI devrait créer un mécanisme pour permettre à l'écrivain d'avoir le point de ses livres en temps réel.</p>
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

1	<b>Gestion et répartition des droits d'auteurs</b>	Que le BURIDA multiplie les séances d'informations et de sensibilisation des écrivains pour leurs adhésions.
2		L'AECI devrait exhorter régulièrement les écrivains à adhérer au BURIDA.
3		Avoir une permanence de deux membres de l'AECI chez qui les écrivains feront leur adhésion et qui seront les interfaces pour déposer chaque mois les nouvelles adhésions.
4		Un rôle de supervision active, et une négociation directe avec le BURIDA.
5		Organiser des journées de dépôt (collectif) de dossier au BURIDA (aider à réduire les dossiers à fournir et les dépenses) / Encourager les éditeurs à sensibiliser et faire venir leurs auteurs à ces rencontres de dépôt de dossier...
6		Exhorter les écrivains à la création de plus d'œuvres de qualités pour bénéficier de droits afférents
1	<b>Promotion des écrivains ivoiriens et de leurs œuvres</b>	Tisser des partenariats avec des établissements et des entreprises pour l'organisation de cafés littéraires
2		L'AECI devrait venir en aide ses membres pour faciliter leurs accès aux activités littéraires.
3		L'AECI devrait négocier des plages littéraires dans avec les chaînes audio et visuelle, un tarif étudié avec la presse écrite.
4		L'AECI devrait aider à installer des bibliothèques scolaires vivantes (former des enseignants à l'animation effective de ces bibliothèques) / Ce volet revient naturellement au Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation.
5		L'AECI devrait promouvoir l'idée de la bibliothèque de classe (former les enseignants à la gestion d'une telle bibliothèque).
6		L'AECI devrait encourager les familles à posséder une bibliothèque familiale.
7		L'AECI pourrait organiser des dédicaces groupées, en plus des maisons d'édition.
8		<p>L'AECI devrait faire la promotion de proximité avec le livre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser plusieurs dédicaces mensuelles éclatées sur toute l'étendue du pays en faisant tourner les écrivains</li> <li>- Organiser des cafés littéraires éclatés</li> <li>- Organiser des conférences sur des thèmes au choix des intervenants éclatés</li> <li>- Faire le portrait des auteurs tous les deux jours dans le groupe WhatsApp afin de mettre les visages sur les noms</li> <li>- Organiser pareilles présences à l'international.</li> </ul>

9	Pourquoi ne pas trouver des moyens pour subventionner les participations des écrivains aux festivals littéraires.
10	L'AECI devrait Travailler en étroite collaboration avec l'association des éditeurs afin de permettre une meilleure promotion des écrivains.
11	L'AECI devrait encourager les populations à aller aux salons et festivals littéraires.
12	L'AECI devrait trouver des moyens et astuces pour valoriser les talents.
13	L'AECI devrait négocier pour des réductions des couts des stands aux salons et festivals littéraires.
14	Que le gouvernement soit disposé à accompagner les organisateurs des salons et festivals littéraires.
15	Impliquer l'AECI dans l'organisation des salons et festivals pour les rendre plus professionnels.
16	Il faut créer les conditions pour permettre aux écrivains de vivre de leurs œuvres. Il serait donc intéressant de s'inspirer de certains pays, éventuellement.
17	Contacter de manière personnelle les cibles, associer de nombreux influenceurs littéraires, organiser les festivals dans des lieux accessibles pour tous.
18	Une coordination et une mise en commun des intelligences, la solidarité, la planification des activités de concert avec les autres festivaliers.
19	Associer ludique et didactique lors des salons et festivals littéraires. Trouver la formule pour intéresser le grand public.
20	l'AECI devrait cesser d'être seulement invité à des festivals où on lui offre un stand étroit à chaque fois. Elle doit être initiatrice de plus d'une activité littéraire par an et décentraliser ses actions sur toute l'étendue du territoire.
21	l'AECI devrait actions spécifiques avec sa communication pour faire connaître tous les Ecrivains.

## B- RECOMMANDATIONS



### AXE 1 - Statut de l'écrivain en Côte d'Ivoire

1	L'Écrivain, le vrai doit s'efforcer d'être un modèle (à tous les niveaux) en société.
2	L'AECI devrait être le partenaire privilégié, la prunelle des yeux du ministère de la culture, les écrivains étant en principe les plus grands éclaireurs des consciences...
3	L'AECI est une grande famille dont les membres ont besoin de resserrer leurs rangs pour que les plus "jeunes" dans le métier ou les moins nantis littérairement soient épaulés par les devanciers pour apprendre, plutôt que d'avoir à leur égard un langage dédaigneux.
4	Unis, nous serons plus forts.
5	Nous devons nous solidariser pour une reconnaissance nationale.
6	Que le cri de cœur de l'association puisse porter ses fruits, cette fois-ci.

7	L'AECI fait déjà des efforts, mais il faut s'entourer des décideurs influents pour obtenir obligatoirement la subvention prévue dans les textes.
8	Il faut bâtir dans la solidarité vraie.
9	Il faut continuer les sessions d'information et l'accompagnement des écrivains.
10	L'AECI devrait se doter d'un siège avec l'aide ou pas de nos gouvernants.
11	Il faut augmenter le montant des cotisations afin de pouvoir initier plus d'actions par nos propres moyens, comme l'acquisition et la gestion d'un siège. Par exemple : 2500 FCFA par mois.
12	Il faut encourager le maximum des écrivains de Côte d'Ivoire à adhérer à l'AECI car c'est ensemble qu'on est plus forts.
13	Force à l'AECI pour : Prendre encore et encore des initiatives Renforcer les échanges avec les écrivains Ne pas baisser les bras (aller vers des partenaires et les autorités pour l'obtention d'un siège, le renforcement de la présence de partenaires à nos activités)
14	L'AECI et les écrivains en général devraient être davantage mis en avant, être plus régulièrement sollicités. Oui. Beaucoup d'écrivains pourraient apporter un éclairage différent et favoriser la pensée plurielle.
15	Il faut relancer la nuit de l'Écrivain.
16	Tout le monde devrait avoir droit à une pension de retraite. Pour cela, il faudrait avoir participé à la caisse de retraite par des cotisations.
17	Il faut faire une large diffusion des deux textes de lois qui encadrent le métier d'écrivain en Côte d'Ivoire, à savoir : - la loi N°2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre - et la loi N°2016-555 du 26 juillet 2016 relative aux droits d'auteur et droits voisins.

### AXE 2 : Edition des œuvres littéraires en Côte d'Ivoire

1	Il nous faut des maisons d'édition sérieuses qui publient des livres de qualité. Il y'a assez de mauvaises maison d'édition. qui publient n'importe quoi et qui veulent seulement leur argent au lieu de la qualité.
2	Les éditeurs doivent informer leurs auteurs sur la nécessité d'inscription au BURIDA.
3	Tenir compte des réalités technologiques et sociologiques du moment dans la recherche de solutions.
4	Il nous faut maintenir une étroite collaboration avec l'Association des éditeurs.

### AXE 3 : Distribution et vente des œuvres de l'esprit en Côte d'Ivoire

- |   |  |
|---|--|
| 1 | Il faut motiver davantage les populations à s'adonner à la lecture des auteurs de Côte d'Ivoire. |
| 2 | Il faut soutenir institutionnellement toute initiative visant la promotion de la lecture.        |

### AXE 4 : Gestion et répartition des droits d'auteurs

- |   |  |
|---|--|
| 1 | Veiller à ce que les auteurs perçoivent leurs droits.  |
| 2 | Inciter et organiser beaucoup plus les écrivains pour leurs adhésions à adhérer au maximum à la structure qui s'occupe de leurs droits (BURIDA). |

### AXE 5 : Promotion des écrivains ivoiriens et de leurs œuvres

- |   |  |
|---|--|
| 1 | Porter à la connaissance des autorités que ces festivals sont de moyens de se rapprocher des lecteurs et des potentiels personnes qui sont susceptibles d'acheter des livres mais de rencontré leurs auteurs qui sont pour eux des mentors.<br>Il faudrait l'implication de tout corps de métier dans ces manifestations. cela contribue aux développement de son enfant, sa commune, sa ville, sa région voir même au développement de la côte d'ivoire |
| 2 | Élaborer un programme des festivals littéraires de l'année pour permettre aux écrivains de se préparer.  |
| 3 | Le coût de la promotion étant élevé: voir la possibilité de plus de partenariats à l'image de celui avec Abidjan.Net   |
| 4 | Les ivoiriens aiment lire. Il faut organiser davantage d'activités littéraires de sorte à permettre aux lecteurs et lectrices de venir vers les livres. Si l'État met en place des mesures d'accompagnement (une prime trimestrielle pour les auteurs qui sont actifs et qui œuvrent pour la promotion du livre)...  |

## IX- REMERCIEMENTS

Bien que la mise en œuvre de ce projet des Assises, initialement prévu pour fin octobre 2024, ait été astreinte à de multiples reports, pour cause d'espérances financières promises en vain, nous devons avoir l'honnêteté de rendre hommage à Dieu qui nous a guidés et protégés durant toute cette période. Nous avons pu, en effet, malgré les difficultés, obtenir des résultats.

Nous tenons également à remercier toutes les bonnes volontés qui nous ont soutenus et aidés dans nos missions au sein du comité d'organisation de ces assises, les toutes premières de l'AECI.

Ce sont :

***La Présidente de l'AECI, Dr Hélène Lobé Wagga pour la confiance placée en nous et pour le soutien inconditionnel dont elle a fait bénéficier ;***

***Le Parrain des assises, le Magistrat hors hiérarchique, sa majesté Nanan Fodjo Kadjo Abo sans qui ce projet aurait sans doute été annulé ;***

***Les soutiens institutionnels et financiers qui ont rehaussé la qualité de ces assises en associant leurs images, notamment les officiels :***

- ◆ **Madame Françoise REMARCK**, Ministre de la Culture et de la Francophonie, Ministre de tutelle ;
- ◆ **Madame la Vénérable Kandia Camara**, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Patronne des Assises ;

***L'ensemble des membres du Bureau*** pour leur esprit d'équipe ;

***Tous les Conseillers de la Présidente de l'AECI pour les orientations ;***

***Tous les membres de la commission partenariat de l'AECI pour les bonnes dispositions relatives à ce projet ;***

***Tout le comité d'organisation pour l'engagement et les franches implications des uns et des autres ;***

***Les présidents honoraires de l'AECI, particulièrement celles et ceux qui ont contribué par leurs idées, leurs conseils, leurs facilitations, leurs présences ou leurs implications directes, à l'exécution effective de ce projet,***

### **Les intervenants principaux lors de ces Assises :**

- ◆ **Prof. Josué GUEBO**, Enseignant-chercheur, écrivain et président honoraire de l'AECI ;
- ◆ **M. Charles Pemont**, Président de l'Association des Editeurs de Côte d'Ivoire (ASSEDI) ;
- ◆ **M. Tharandy KOUASSI**, vice-président de l'Association des Libraires de Côte d'Ivoire (ALCI) ;
- ◆ **Dr Cedric Kissy Marshall**, enseignant-chercheur et écrivain ;
- ◆ **Dr Abraham Gbogbou**, enseignant-chercheur et écrivain ;
- ◆ **Dr Alain-Serge Agnessan**, enseignant-chercheur et critique littéraire ;
- ◆ **Dr Fabrice Moro N'zi**, enseignant et promoteur des TIC ;
- ◆ **M. Faustin TOHA**, journaliste, écrivain et éditeur.

**L'ensemble des participants en ligne et en présentiel** pour la richesse de leurs contributions.

**Les partenaires et amis du livre** pour leur intérêt à l'endroit de l'AECI, en particulier :

- ◆ BURIDA (Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur) ;
- ◆ ALCI (Association des Libraires de Côte d'Ivoire) ;
- ◆ ASSEDI (Association des Editeurs ivoiriens) ;
- ◆ IDT (Société Ivoirienne de Télédiffusion) ;
- ◆ Life TV ;
- ◆ Bibliosave ;
- ◆ Vox Africa ;
- ◆ JD Editions ;
- ◆ Abidjan.net ;
- ◆ Radio Gbèkè ;
- ◆ Lettres d'Ivoire ;
- ◆ Polykrom Design ;
- ◆ Zirema audiobooks ;
- ◆ Culture Noushi ;
- ◆ HOODA-Graphics ;
- ◆ Librairie de France Groupe ;
- ◆ Les Classiques Ivoiriens ;
- ◆ La Voix de la Diaspora.

**MENTION SPECIALE au Parrain des assises**, le Magistrat hors hiérarchique, Sa majesté Nanan Fodjo Kadjo Abo qui est resté, avec les autres participants, du début à la fin de la deuxième phase des Assises.

Que Dieu vous accorde tous une longue vie et vous comble de Ses grâces.

Puisse-t-il également permettre que le maximum des objectifs finaux de ces Assises soit atteint, à court ou à moyen terme.

Fait à Abidjan, le 22 mars 2025

**Pour le comité d'organisation  
des Assises de l'AECI**

**Le PCO**

**AYEMENE Hervé,**

Vice-président de l'AECI,  
Chargé du partenariat

## **ANNEXE 1 - COMITE D'ORGANISATION**

Commissions	Responsable	Taches
Superviseure Générale	La Présidente de l'AECI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la supervision des préparatifs</li> <li>- Soutenir le comité d'organisation</li> </ul>
Président du comité d'organisation	Hervé AYEMENE, VP partenariats (0707702219)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soumettre et faire adopter le mode opératoire des Assises</li> <li>- Élaborer toutes les stratégies de succès</li> <li>- Dégager le fil conducteur des communications et des ateliers</li> </ul>
Directeur de projet	O. Vouha Sadia (0708389173)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller au bon fonctionnement des commissions</li> <li>- Rendre compte régulièrement de l'évolution du projet</li> </ul>
Directrice de projet adjointe, chargée des questions financières	Christelle Akossi Mangré (0748232892)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assiste le Directeur de projet et le remplace en cas d'indisponibilité</li> <li>- Suit les travaux des différentes commissions en ce qui concerne les questions financières</li> </ul>
Directeur de projet adjoint, chargé de la planification	Ali Diaby (0707960049) Soumahoro 0779300092	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assiste le Directeur de projet et veille au respect du chronogramme d'exécution du projet</li> <li>- Suit les travaux des différentes commissions en ce qui concerne les questions d'ordre organisationnel</li> </ul>
Secrétariat Général	Abou Bakayoko (0709960648) Konan Arsene (0709108660)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger les courriers et suivre les imputations et les retours</li> <li>- Veiller à mettre à la disposition de la Direction du projet et des participants l'ensemble des documents utiles aux assises ;</li> <li>- Prendre note au cours de l'activité et rédiger les rapports.</li> </ul>
Commission Finances	Tawa Abdon (0748101072) Bilas Kanaté Diarrassouba Ib.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la recherche des officiels</li> <li>- Trouver des sources de financements</li> <li>- Gérer les dépenses en accord avec les orientations du Directeur de projet</li> </ul>
Commission logistique	Edgard Landry (0708892998) Jeremie Sadia( Docteur Gogbé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller à la disponibilité de toute la logistique sur le lieu de l'activité</li> <li>- faire le choix des récompenses et valider avec le Directeur de projet</li> <li>- Confectionner et faire imprimer la banderole et le kakemono de l'activité</li> <li>- Faire prendre des photos et des vidéos au cours de l'activité</li> </ul>
Commission Accueil	Pelagie Djadou (0171121300) Ozoua l'écrivain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir et installer les officiels et les participants</li> <li>- Veiller au remplissage des listes de présence</li> <li>- Veiller à la décoration de la salle</li> </ul>
Commission Protocole	Constant Ouebleou Guéi (0757818362) Ulrich Siely	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rassurer de la disponibilité du discours de la présidente et des officiels</li> <li>- Établir la préséance et la remettre aux officiels</li> <li>- Installer les officiels dans la salle d'attente</li> <li>- Assurer la main courante durant l'activité</li> </ul>
Commission Maitrise de Cérémonie et communication	Jek Lulutegoua (0759355504) Holy Dolores (0707615795) Boris Takoué	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la maîtrise de cérémonie</li> <li>- Gérer la Sono (DJ, micro, animation)</li> <li>- Assurer le relais de l'information relatif au projet</li> <li>- Gérer les journalistes et aux médias pour les reportages</li> </ul>
Commission Restauration	Nicole Kangah (0709199525) Sonia Kossonou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider en lien avec la Direction de projet le menu à proposer</li> <li>- Se rassurer de la disponibilité et de la qualité des repas</li> <li>- Gérer le service en lien avec le protocole</li> </ul>

### **ANNEXE 2**

#### **Loi N°2015-540 du 20 juillet 2015**

#### **relative à l'industrie du livre**

➤ Visitez le lien : <https://www.aeci.ci/?url=media-list-document/>

### **ANNEXE 3**

#### **Loi N°2016-555 du 26 juillet 2016**

#### **relative aux droits d'auteur et droits voisins**

➤ Visitez le lien : <https://www.aeci.ci/?url=media-list-document/>